

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

# COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 18 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 12.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le douze mars deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Nicolas SCHMITT donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 mars 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **16. Ressources Humaines – Mise en œuvre de la démarche Optimix**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents : 3  
dont 3 avec procuration

La commune de Mundolsheim souhaite mettre en place un plan de mobilité pour ses agents afin de valoriser l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et ainsi diminuer la part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels au profit des transports en commun, du vélo, du covoiturage, de l'autopartage ou de la marche à pied. Dans cette perspective, la commune souhaite s'appuyer sur l'expertise et l'accompagnement des services de l'Eurométropole de Strasbourg qui œuvrent en faveur d'une mobilité durable et efficace.

Pour ce faire, l'Eurométropole de Strasbourg propose la mise en œuvre gratuite de la démarche Optimix qui permet de faciliter la mise en place de plans de mobilité employeurs via la mise à disposition d'une application numérique.

Les engagements de la commune sont les suivants :

- Nommer un référent mobilité.
- Transmettre les données RH nécessaires à l'application numérique.
- Organiser au moins un évènement annuel pour promouvoir les modes de déplacement alternatifs.
- Participer aux groupes de travail mobilité du Plan de Mobilité Inter-Entreprises, le cas échéant.
- Mettre en œuvre et communiquer aux agents sa politique de transport, les nouveaux services, l'évolution de l'offre, les modifications tarifaires...
- Se conformer aux conditions de la convention de Mise en œuvre de la démarche Optimix conclue avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la démarche Optimix

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix pour**  
**1 Abstention : Lydie MOUGEL**

Mundolsheim, le 20 mars 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI